

Reconnaître le métier !

POUR UN MÉTIER COUVERT PAR UN STATUT

- ❖ une rémunération décente ;
- ❖ une reconnaissance du métier en catégorie B ;
- ❖ la fin des contrats à temps incomplet imposés ;
- ❖ une formation professionnelle sur le temps de travail.

POUR UN TRAVAIL CONSIDÉRÉ

- ❖ la prise en compte du travail invisible et de la pénibilité ;
- ❖ le respect des missions ;
- ❖ le versement des indemnités REP – REP+ ;
- ❖ l'arrêt des PIAL.

Halte à la précarité !

Avec la FSU, le SNES agit pour que le métier d'AESH soit enfin reconnu !

15 mai 2019, le Sénat vote la loi « Pour une École de la confiance »
RASSEMBLEMENTS PARTOUT EN FRANCE

**STRASBOURG,
RASSEMBLEMENT À 14 H 30,
DEAVANT LE RECTORAT,
6 RUE DE LA TOUSSAINT**



Loi Blanquer : toujours ni statut, ni reconnaissance en vue, Les AESH en colère poursuivent leur mobilisation !

Depuis plusieurs semaines, les personnels de l'éducation nationale se mobilisent contre la loi Blanquer dite de l'École de la "confiance" et contre la loi de transformation de la Fonction Publique.

Pour les accompagnant·es d'élèves en situation de handicap (AESH) aussi, suite à la "concertation" ministérielle sur l'école inclusive lancée en octobre, ce projet de loi adopté en première instance à l'Assemblée et étudié mi-mai au Sénat, présage des dégradations des conditions de travail des AESH.

Si la généralisation de contrats CDD de 3 ans à la rentrée est une maigre avancée obtenue par les interventions syndicales et la mobilisation des AESH, les 6 années de CDD pour obtenir un CDI persistent. Les 60 heures de formation d'adaptation à l'emploi existaient déjà dans les textes. Ces contrats restent toujours aussi précaires avec de très faibles salaires, des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés et une absence de reconnaissance professionnelle.

Les pôles inclusifs prévoient la mutualisation des aides humaines et matérielles au détriment de l'aide individuelle. L'expérimentation en cours semble bien loin des objectifs vertueux annoncés par le ministère. Nous dénonçons notamment le fait que ceux-ci se traduisent par une accentuation des inégalités et par la dégradation des conditions de travail des AESH : employeurs multiples, multiplication du nombre d'élèves suivis sur des lieux différents...

Face aux propositions du Ministère, nous exigeons pour les AESH :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- l'arrêt immédiat de l'expérimentation et de la généralisation prévue des PIALs et le maintien des accompagnements individuels dans le cadre d'un dispositif permettant de répondre aux besoins des élèves et des familles et respectueux des conditions de travail des AESH ;
- le versement des indemnités REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH ; des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la prise en compte du travail invisible (réunions / concertation / régulation / adaptation des apprentissages) et de la pénibilité
- la possibilité d'une quotité de travail choisie à temps plein ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante.

Nous invitons les AESH à participer aux initiatives de mobilisation et la grève du 9 mai dans l'éducation contre la loi Blanquer et contre le projet de loi dit de transformation de la fonction publique.

Et après la mobilisation des AESH du 6 février, nous appelons à une nouvelle mobilisation nationale intersyndicale pour les revendications des AESH, le mercredi 15 mai à l'occasion de l'examen du projet de loi au Sénat.

Localement, les AESH se réuniront en AG pour débattre ensemble et se rassembleront devant les DSDEN, rectorats et préfectures pour porter leurs légitimes revendications. En région parisienne, un rassemblement aura lieu devant le Sénat.

Montreuil, le 18 avril 2019